

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1464

présenté par

M. Pradié, M. Rolland, M. Parigi, M. Jean-Claude Bouchet, M. Reiss, M. Gosselin, Mme Le Grip, M. Masson, M. Savignat, M. Dassault, Mme Beauvais, M. Ramadier, M. Saddier, M. Straumann, Mme Valentin, M. Hetzel, Mme Poletti, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Le Fur, M. Kamardine, M. Leclerc, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Sermier, Mme Brenier, M. Perrut, Mme Corneloup, M. Lurton, M. Bazin, Mme Boyer, M. Quentin, M. Reda, M. Viala, M. Breton et M. de Ganay

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	91 171 283	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	0	91 171 283
<b>TOTAUX</b>	91 171 283	91 171 283
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La proposition de loi visant à agir contre les violences faites aux femmes, récemment adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture renforce les dispositifs législatifs pour mieux accompagner les victimes de violences conjugales dès le début de la procédure.

A cette fin, il est impératif d'augmenter et améliorer la formation des personnels pour mieux lutter contre les violences intrafamiliales. Cette sensibilisation doit avoir lieu lors de la formation initiale mais également au cours de leurs carrières.

Cette formation viserait à mieux appréhender les enjeux et d'adapter leur comportement aux attentes spécifiques de ce public concerné pour assurer au mieux leur rôle.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits de l'action 6 « Commandement, ressources humaines et logistique », du programme 176, « Police Nationale » de 91 171 283 Euros destinés à renforcer les moyens financiers pour la formation des policiers et personnels dans les commissariats, spécifique dans le domaine des violences conjugales. Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » du programme 161 « Sécurité civile ».